Pas facile de travailler au-delà de la retraite avec le régime de la LPP

FUTURE LÉGISLATURE. Le projet AVS 21 veut encourager financièrement les actifs à travailler jusqu'à 70 ans. Restent des écueils dans la pratique.

MAUDE BONVIN

Le Parlement élu hier doit s'attaquer à un gros morceau: la réforme du premier pilier, AVS 21. Proposé par le conseiller fédéral Alain Berset, le projet vise notamment à favoriser la poursuite d'une activité lucrative au-delà de l'âge légal de la retraite.
Concrètement, le passage à la fin de la vie professionnelle pourra s'effectuer progressivement, entre l'âge de 62 et 70 ans, en anticipant ou en ajournant tout ou une partie de la rente. Et cela également dans la prévoyance professionnelle. La perception de l'ensemble de cette prévoyance pourra, par ailleurs, être reportée jusqu'à 70 ans, même en cas de réduction du temps de travail.

RÉGIS COLOMBO

MICHAEL BOLT. *«La règle immuable de partir à l'âge légal de la retraite est encore très présente dans certains secteurs.»*

Changer les mentalités

Cette flexibilisation est saluée par Michael Bolt, à la tête de la caisse de compensation AVS, Hotela. Le directeur général observe que les personnes qui souhaitent continuer à travailler au-delà de la retraite plébiscitent souvent le temps partiel.
Pour l'heure, le nombre d'actifs dépassant les 65 ans ne sont pas légion en Suisse. Le patron y voit d'abord un problème de RH: «Ce n'est pas tant les calculs d'apothicaire qui prévalent en la matière. Le salarié a beau réaliser une planification personnelle, si l'entreprise ne veut pas d'un collaborateur plus âgé, alors toutes ses démarches financières seront vaines.»
A ses yeux, il convient donc de changer les mentalités à ce niveau: «La règle immuable de partir à l'âge légal de la retraite est encore très présente dans certains secteurs notamment dans le public». Et de citer aussi le domaine bancaire qui sort de décennies de création de valeur pour les employés. Ces derniers bénéficient donc en général de bonnes conditions de départ à la retraite et en préretraite.

Ingénieurs mieux lotis

Il est plus aisé de travailler plus longtemps dans l'ingénierie, en raison du manque de personnel qualifié. «ABB et Siemens, par exemple, ont développé une politique de maintien en emploi», poursuit le CEO.
Michael Bolt balaie également d'un revers de main l'argument selon lequel un salarié âgé coûte plus cher à la LPP. A ses yeux, il s'agit d'une fausse excuse: «Les employeurs tirent profit du travail des sexagénaires. Ils ne sont pas moins dynamiques que les jeunes et davantage fiables. Sans oublier l'expérience accumulée et les soft skills. Mon frère a, par exemple, retrouvé un travail dans l'informatique à 57 ans du fait de son expérience et de ses compétences professionnelles.»
Poursuivre son activité professionnelle peut valoir la peine sur le plan financier, les gains pouvant se chiffrer en plusieurs milliers de francs par mois. «Les professions du tertiaire se prêtent bien à cette prolongation. La situation du conjoint entre, toutefois, aussi en ligne de compte au moment de décider de poursuivre ou non», note Michael Bolt.
Les individus concernés sont, néanmoins, tenus de verser des cotisations AVS/AI, s'ils gagnent plus de 16.800 francs par an. Ils ne doivent, par contre, plus payer de cotisations à l'assurance-chômage.
Les obligations de l'employeur ne sont pas modifiées par l'âge de la retraite pour ce qui concerne l'assurance accident. Les contrats d'assurance réglementant la perte de salaire en cas de maladie contiennent, néanmoins, souvent des clauses limitant ou excluant la couverture des personnes ayant l'âge de la retraite. Dans cette hypothèse, le salarié a, toutefois, toujours droit à son salaire, selon l'échelle applicable et ses années de service en cas d'incapacité de travail non fautive.
S'agissant du deuxième pilier, l'obligation d'être assuré cesse à l'âge de la retraite. Le paiement de cotisations repose, dès lors, exclusivement sur le règlement de la caisse. Quant au troisième pilier, le retirer plus tard représente aussi une bonne option.

Vers une hausse de la TVA

A noter que l'atteinte de l'âge légal de la retraite ne met pas fin automatiquement au contrat de travail, à moins que celui-ci ou le règlement du personnel ne le précise.
Avec sa réforme, Alain Berset propose aussi d'autres mesures comme le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et une hausse de la TVA à partir de 2022.
AVS 21 a pour but d'assurer l'équilibre financier du premier pilier jusqu'en 2030, tout en maintenant le niveau actuel des prestations vieillesse. La situation pécuniaire de cette assurance s'est dégradée, ces dernières années. Depuis 2014, cotisations salariales et contributions publiques ne suffisent plus à financer les rentes en cours. En 2018, la différence entre les recettes et les dépenses s'élevait à 1,04 milliard de francs.
Ce problème s'aggravera, à partir de 2020, suite au départ à la retraite des personnes nées durant le baby boom. Le manque d'argent est estimé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à 26 milliards de francs, jusqu'en 2030, malgré le financement additionnel de deux milliards par an octroyé dans le cadre de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA).■

HÉRITAGES: davantage de libertés pour les auteurs de testament

Les auteurs de testament devraient avoir les mains plus libres. La commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté le projet de révision du droit des successions du Conseil fédéral. Comme les sénateurs, elle refuse toutefois la créance d'assistance. Avec la réforme, les descendants devraient voir leur réserve fondre de 75% à 50% de la succession s'il n'y a plus de conjoint, et de 3/8 (37%) à un quart s'il y a un conjoint. La part réservée aux parents disparaîtra. Ces nouveautés ne concernent que les cas où il y a un testament. La part dont le testateur pourra disposer à sa guise augmente. Il pourra ainsi en faire bénéficier un partenaire de vie ou les enfants communs. – (ats)

IMPOSITION DES COUPLES: régime transitoire réclamé

La question de la pénalisation fiscale des couples mariés ne doit pas être repoussée aux calendes grecques. Craignant de devoir attendre cinq ans un nouveau projet du Conseil fédéral, la commission de l'économie du Conseil des Etats réclame un régime transitoire. Le Conseil fédéral devrait soumettre une solution transitoire au Parlement afin de réduire de 1,4 milliard de francs la charge pesant sur les couples mariés. Cela pourrait passer par une augmentation de la déduction sociale pour les époux et une augmentation de la déduction pour double revenu. – (ats)

Des budgets bénéficiaires pour la majorité des cantons

Le canton de Genève se distingue par un déficit attendu de près de 600 millions de francs.

Quinze cantons tablent sur des chiffres noirs en 2020 tandis que dix autres s'attendent à boucler l'exercice dans le rouge. En additionnant tous les budgets cantonaux, le résultat est dans le rouge. L'important déficit d'environ 600 millions de francs prévu dans le canton de Genève fait basculer l'ensemble de l'exercice sous la barre du zéro.
Le budget genevois est marqué par les effets attendus de trois projets majeurs acceptés en votation: la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), le contre-projet à l'initiative pour plafonner les primes d'assurance maladie et de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Le canton peut toutefois couvrir les pertes grâce à des réserves de 710 millions de francs.
Pour les autres cantons au budget 2020 dans le rouge, les déficits sont moins forts. Seuls les Grisons et Zurich s'attendent à un manque à gagner qui dépasse la barre des 10 millions de francs, avec respectivement 33,1 millions et 12 millions. Avec des charges de 16,4 milliards de francs, cela équivaut presque à un bilan équilibré pour le plus grand canton de Suisse. Uri suit avec un déficit d'un peu moins de 9 millions de francs, en raison d'investissements importants.

Retour dans le noir dans le canton de Neuchâtel

Du bon côté de la barrière, les cantons de Berne et de Zoug se distinguent en escomptant des bénéfices en centaines de millions de francs l'an prochain. Berne espère dégager 217 millions de francs et peut investir près de 450 millions de francs grâce à ses fonds propres.
Zoug s'apprête à sortir des chiffres rouges après une année 2019 probablement déficitaire. Son gouvernement prévoit un excédent de recettes de près de 149 millions de francs au budget 2020.
En Suisse romande, Neuchâtel propose un budget 2020 dans le noir pour la première fois depuis 1957. Le canton a connu des comptes positifs. Il s'attend à un excédent de revenus de 6,5 millions de francs.
A l'inverse, son voisin jurassien devrait terminer dans les chiffres rouges, avec un déficit attendu de 3,15 millions de francs. Le canton juge que la situation va se détériorer ces prochaines années si rien n'est entrepris.
Les autres cantons romands prévoient des budgets équilibrés. A ce jeu, le canton de Vaud sort vainqueur pour la 14e année consécutive en prévoyant un excédent de revenus de 76.100 francs, sans oublier un geste en faveur du climat.
L'Etat du Valais prévoit également un budget à l'équilibre (100.000 francs de bénéfice). Des investissements en hausse et un sévère coup de frein à l'emploi caractérisent ces prévisions 2020.
De son côté, l'Etat de Fribourg dégage un petit bénéfice de 400.000 francs. Et même s'ils sont inférieurs au budget 2019, les investissements prévus en 2020 sont nettement plus élevés que la moyenne de ces dernières années. – (ats)

Les Grands 'Entretiens

INVITATION

«Diriger un orchestre, une entreprise: la même vision»

Daniel Kawka – Chef d'orchestre

Programme

- 18:00 - 18:15: Accueil
- 18:15 - 18:45: Conférence
- 18:45 - 19:00: Cocktail

Mercredi 23 octobre 2019

De 18 à 19 heures
Conférence en français

Événement sur invitation exclusivement.
Nombre de places limité.
Inscription: http://bit.ly/agefi-entretien9

Gotham.
Avenue d'Ouchy 4
1006 Lausanne